

**Conseil communal du 24 juin 2019**

**Intervention sur les modifications budgétaires n°1 (budget 2019)**

Chers collègues,

Voici nos arguments et observations dans le cadre des modifications budgétaires n°1 du budget 2019 :

1. Ecolo voudrait d'abord se réjouir de la nouvelle prime rénovation façade d'immeubles à haute valeur patrimoniale : 20.000 €. Une mesure un peu pilote, elle doit encore doit générer un arrêté communal, mais pour Ecolo, c'est une excellente mesure de miser sur un des points forts de notre Ville, au patrimoine bâti remarquable et pas assez remarqué. Bravo les deux Freddy.
2. Si on en croit Alexandre Loffet, ce qui chamboule tout, ce qui pose problème, ce n'est pas le budget 2019, ce sont les résultats antérieurs qui viennent perturber celui-ci. C'est un méli-mélo dans toute une série de recettes prévues qui auraient été soit comptées deux fois, soit pour lesquelles il faut bien admettre une non-valeur, soit les deux, et qu'il a fallu éliminer. Certaines datent de 2016, 1,3 million de non-valeurs qu'on découvre juste après les élections alors que ce n'est pas vraiment une nouveauté puisqu'une provision existe depuis longtemps pour atténuer leurs effets. Ce qui est nouveau, ce qui interpelle, c'est la hauteur de ces non-valeurs. On passe de gestion de main de maître avant les élections à de grosses difficultés après. Et en plus de ce 1,3 million, notre échevin fait passer la provision pour non-valeur exceptionnelle de 400.000 à 900.000 € en 2019 pour d'autres occurrences probables. Que s'est-il passé ? A-t-on changé l'équipe qui s'occupe des finances ? Lui a-t-on demandé une période d'aveuglement de quelques années ? Difficile en tous cas d'en savoir plus, de connaître la répartition de ces non-valeurs années par années. Ça reste un mystère. Un mystère inquiétant quant à ses conséquences.
3. Bref, sur le budget initial 2019 qu'on qualifiait déjà de boiteux, il faut retrouver 741.600 € suite au compte 2018 qui est bien plus bas qu'annoncé. 1ère mesure : réduction de 350.000 € sur le personnel, par non-remplacement des absents. Faut-il s'en féliciter ? Il faut surtout craindre les effets à long terme, une dynamique collective qui souffre, un climat lourd, beaucoup de gens déplacés d'un poste à un autre pas toujours à leur demande : attention à l'effet boomerang. On sent une lassitude, on entend que ça grince, on observe plusieurs départs de gens nommés qui ont envie d'une autre ambiance de travail, ce n'est pas anodin... Autre conséquence : toute une série de tâches ne sont pas remplies : on demande aux citoyens de désherber leur trottoir, mais la Ville a de plus en plus de mal à montrer l'exemple d'un bon entretien.

4. 350.000 sur le personnel, il manque encore 400.000 € : paf les loyers du CA et du Carrefour Market pour la partie d'année apparaissent comme nouvelles entrées pour ce montant. Magique. On ne les avait pas vues avant..., ou à peine. Vraiment passionnant ce qu'on peut faire avec un budget. Mais cela confirme notre sentiment de faiblesse du budget initial.

5. Taxe stationnement : on a tout entendu sur cette taxe, toujours budgétée à 300.000 €, alors qu'il semble qu'une nouvelle fois, le travail de la majorité est assez théorique et en décalage avec le terrain. Que va-t-elle rapporter ? Suffira-t-il de mettre une barrière automatique à l'entrée, et d'ajouter 0,01 centime au ticket de caisse ou toute autre astuce pour obtenir un jeton de sorte payant ? Comme avec Besix, vous dressez les citoyens et les commerçants contre la Ville de Verviers, au lieu de les associer dans un projet de redynamisation de notre ville. Simplement parce qu'il vous manque des sous. La gestion catastrophique du parking a contribué à vider le centre-ville, vous allez maintenant aider à vider la périphérie. A l'heure actuelle, on ne sait toujours pas ce qui a pu être enrôlé, mais le budget s'appuie 2019 bien dessus. Il ne faudra pas s'étonner que le compte de résultat 2019 soit encore moins euphorique que le budget. Il est temps de revenir sur terre...

En résumé, la majorité donne une impression de « politique panique », perdue par l'absence de sa leader, avec une fausse cohésion interne qui apparaît forte dans des dossiers comme celui du parking ou du CPAS. Vous avez une façon de faire de la politique le nez dans le guidon.

Tout le monde dans le personnel cache son bic et sa gomme de peur que l'échevin des finances ne les confisque pour faire des économies. Vous l'aurez compris, nous voterons contre ces modifications budgétaires.

**Dany SMEETS**  
Conseiller communal à la Ville de Verviers

Question CC du 24 juin 2019

Taxe sur les grands parkings gratuits

Monsieur l'Echevin,

Je reviens vers vous suite à notre dernière discussion en section sur la taxe sur les grands parkings gratuits.

Comme vous le savez, nous attendons toujours, depuis 2 mois si je m'en réfère à ma première demande au sein de notre Assemblée, la liste des commerces qui vont être impactés par cette taxe et qui n'est actuellement, selon vos dires, pas encore finalisée.

Sans cette liste, nous vous demandons donc clairement sur quelle base vous avez estimé le rendement de cette taxe, inscrit dans votre budget.

D'autre part, vous vous cachez derrière le règlement RGPD pour ne pas nous fournir cette liste. Le principe de base du RGPD, même si nous savons qu'il est très contraignant, est d'empêcher un tiers d'utiliser des informations susceptibles de nuire à l'intéressé, ce qui est juste le contraire de ce que nous recherchons dans le cas présent. En outre, le RGPD est là pour empêcher la diffusion et la « mauvaise » utilisation de données personnelles. Nous ne vous avons pas demandé de données personnelles, la simple liste des commerces impactés nous suffira, je pense d'ailleurs que vous l'avez très bien compris.

Sans compter que cette taxe vous embarrasse manifestement au sein-même de votre Collège, sa raison d'être étant d'équilibrer le budget communal, vous utilisez le RGPD pour nous empêcher d'avoir accès à cette liste. Vous pourriez par la suite utiliser ce même motif pour empêcher l'opposition d'avoir accès à certaines données, ce qui entraverait son travail de contrôle du Collège. Ce n'est donc pas une question de détail mais tout simplement de fonctionnement démocratique. A défaut de cette liste, nous vous demandons donc de nous fournir un avis juridique (à demander au moins à 2 juristes) sur cette question et plus précisément sur notre demande, et dans l'attente, de suspendre temporairement l'exécution de la taxe. Inutile de nous répondre que « c'est de la bête opposition » : comment pouvons-nous nous faire une idée complète des conséquences d'une telle taxe sans en connaître l'impact sur les commerces voire de petites entreprises. Que leurs propriétaires soient verviétois ou pas, l'essor de notre ville dépend aussi de l'intérêt des investisseurs...

Je vous remercie pour vos réponses.

Cécile Ozer  
Chef de groupe cdH

## **Question orale de la conseillère communal PTB Andrea Cotrena**

**Concerne: la mise en place de toilettes publiques temporaires dans les parcs pendant les mois d'été.**

L'été est de retour et avec lui de nombreux Verviétois et Verviétoises sont heureux de retrouver les parcs de notre ville. Les plaines de jeux font le plein pour le plus grand bonheur des petits. Une ombre subsiste malgré tout au tableau, il y a peu voire pas de toilettes accessibles même dans les plus grands parcs et plaines de jeux de notre ville.

Il est impossible et inconcevable d'obliger un enfant à se retenir d'aller aux toilettes. Les adultes aussi ont des limites. La solution qui s'imposera d'elle-même sera d'uriner dans le parc ou aux alentours, ce qui n'est pas une solution. Sans parler des femmes, qui ne peuvent même pas avoir recours à ces non-solutions. Pour pouvoir profiter de ces plaines et espaces de jeux, il est évident que des toilettes sont nécessaires. C'est une question de confort de base à côté de laquelle nous ne pouvons pas passer.

De plus, il est interdit d'uriner sur la voie publique mais, s'il existe de nombreux urinoirs dans le centre, aucune alternative publique n'existe pour les femmes.

L'été, c'est également l'occasion de nombreuses animations et festivités dans toute la ville. En dehors des plus grands, ces événements sont généralement dépourvus de toilettes. La ville pourrait également en terme de soutien matériel à ces organisations proposer systématiquement de telles toilettes.

J'ai donc deux questions simples :

Serait-il possible que des toilettes mobiles publiques - et donc accessibles à tous - soient installées dans tous les parcs et plaines de jeux de la ville durant l'été pour permettre aux Verviétois et Verviétoises de profiter des beaux jours qui arrivent en toute sérénité ?

D'autre part, serait-il possible de prévoir des endroits pour que les papas et les mamans puissent changer leurs bébés dans ces mêmes lieux ?

**Question orale du conseiller communal PTB Luc Joris.**

**Concerne : l'épandage de glyphosate à Stembert.**

Dans le cadre de sa défense de l'agroécologie, le PTB s'oppose évidemment à l'usage de pesticides chimique comme le glyphosate.

Ce qui est arrivé à Stembert n'est, dès lors, pas acceptable.

Pour nous, cet « incident » pose plusieurs questions notamment sur la sous-traitance de ce type de travaux à des entreprises privées.

Nous parlons ici d'un chantier qui, si je ne m'abuse, a coûté 35 000 euros à la ville.

Mes questions sont donc :

La ville va-t-elle confirmer sa volonté que Verviers soit une ville sans glyphosate ?

Comptez-vous renforcer le service plantation pour que la ville puisse pratiquer elle même ce type de travaux ou développer un contrôle plus efficaces de ces marchés publics ?

Comment comptez-vous renforcer les cahiers des charges pour éviter que cette situation se reproduise ?



VERVIERS



Conseil communal du 24 juin 2019

Question orale : Epandage du glyphosate sur le terrain de foot de Stembert : gestion de la crise – communication – actions correctives

Chers membres du conseil communal,

Nous avons appris par voie de presse l'épandage du glyphosate sur un terrain de football à Stembert, le 30 avril 2019 à 9h du matin, en plein cœur du quartier et à proximité d'une école communale (maternelle et primaire).

Ecolo s'est exprimé publiquement en dénonçant un scandale sanitaire et écologique, estimant que ce chantier ne répond pas à de multiples exigences et estimant que la majorité PS-MR-NV n'a pas géré correctement ni ce projet, ni la crise qui s'en est suivie. Ecolo demande toute la transparence sur cette infraction.

Je souhaiterais pour ce conseil que le collège communal, et en particulier l'Echevin des Travaux et des Sports M. Malik BEN ACHOUR, et l'Echevin de l'Environnement, M. Jean-François CHEFNEUX, nous apporte des réponses claires aux nombreuses questions que nous avons listées :

**Sur le projet en tant que tel :**

- Comment se fait-il que la Ville de Verviers n'ait toujours pas interdit l'utilisation de produits toxiques et cancérigènes comme le glyphosate dans ses marchés publics ? (cf. interpellation de Pauline Dumoulin déjà en 2014 à ce sujet)
- Pourquoi un herbicide a-t-il été épandu sur le terrain à proximité d'une école alors que la réglementation interdit l'épandage à moins de 50 mètres d'une école (la distance est de 3,80 m) ?

Pour rappel, l'arrêté du Gouvernement Wallon 11/07/2013, section 2, art.4 stipule :  
**« L'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les lieux fréquentés par un public « vulnérable » (ex. enfants) est strictement interdite depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018 ».**

**Sur la préparation du chantier :**

- La Ville de Verviers a installé des panneaux d'interdiction de stationnement 24h avant le début du chantier avant l'épandage ? Pourquoi ne pas avoir balisé le terrain aussi ?
- Un représentant de la Ville était-il présent sur le site avant que le chantier ne débute justement pour vérifier les actions préparatoires ?

- Pourquoi la Ville de Verviers a laissé le prestataire commencer son chantier sans avoir reçu les fiches techniques et sans avoir réalisé le balisage nécessaire ?
- Un deuxième produit a-t-il été utilisé en plus du glyphosate ? Pouvez-vous nous confirmer cette information et nous donner plus de précision à ce sujet ?
- La concentration du produit a-t-elle été vérifiée avant l'épandage ? Un certificat de conformité a-t-il été produit ?

**Sur la gestion de la crise :**

- Comment avez-vous eu connaissance de l'épandage du glyphosate sur le terrain ? Quelles mesures avez-vous prises dès la connaissance de cette infraction ?
- Où en est l'enquête et quels manquements ont été constatés jusqu'à présent ? La Ville a-t-elle déposé plainte à ce jour ? Sur quels motifs ?
- Avez-vous reçu des réponses ou des clarifications du prestataire de service ?
- Pourquoi le terrain n'a pas été balisé depuis la connaissance des faits ?
- Une rencontre avec les riverains et le personnel de l'école est-elle prévue ? Avec quel spécialiste pouvant apporter des réponses ?

**Sur l'impact environnemental :**

- Une étude d'impact a-t-elle eu lieu et avez-vous pu circonscrire l'impact de l'épandage du glyphosate sur l'écosystème local ? Sur les riverains ? Sur le potager collectif à proximité ? Sur les animaux de compagnie ?
- Comment la ville va-t-elle intégrer les nouvelles exigences environnementales dans ses futurs cahiers des charges des marchés publics ?

Ecolo demande que la majorité tire les leçons de cette infraction pour que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Un sursaut est nécessaire car ce qui s'est produit est grave. **C'est pourquoi Ecolo proposera une motion sur l'interdiction du glyphosate (rédigée en concertation des chefs de groupe), ou plus généralement, de l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire de la Ville de Verviers.**

**Hajib EL HAJJAJI**  
Chef de groupe Ecolo à la Ville de Verviers



## DÉSHERBAGE DU TERRAIN DU FC STEMBERT

Les services de la Ville de Verviers ont rassemblé une série d'informations relatives à la réfection du terrain de foot du FC Stembert, intervenant dans le cadre d'un marché public attribué le 13 juillet 2018.

Il apparaît que :

- un produit phytosanitaire contenant du glyphosate a été bel et bien répandu sur le terrain le mardi 30 avril aux alentours de 16h30 ;
- cet épandage a été réalisé par l'entreprise à laquelle le marché avait été attribué ;
- cette entreprise est titulaire d'une licence l'autorisant à utiliser certains produits phytosanitaires moyennant le respect de conditions précises définies par la législation.

Nous constatons que :

- l'entrepreneur a répandu le produit sans que le balisage et l'information préalables n'aient été organisés. Nous considérons que, compte tenu du non-respect de ces conditions préalables, il n'aurait pas dû réaliser l'épandage ;
- le choix des produits utilisés n'a pas été préalablement soumis à la Ville de Verviers

La Ville de Verviers est actuellement engagée dans la rédaction d'un PV de manquement et se réserve le droit d'activer toute procédure. En outre, elle interrogera son conseil quant à la conformité du produit utilisé.

Néanmoins, dès confirmation de la nature du produit, la Ville de Verviers a pris contact avec le centre antipoison.

Considérant les conditions d'application du produit, le centre antipoison s'est montré tout à fait rassurant en écartant tout risque et n'a préconisé aucune mesure particulière. Les riverains qui ont des questions plus spécifiques sont libres de l'adresser au centre antipoison (070/245.245).

Le chantier de réfection va se poursuivre comme prévu :

- le 23/5 : tonte avec ramassage et évacuation des déchets et des éléments rocheux ;
- le 24/5 : travail du sol (fraisage) ;
- le 27/5 : nivellement du terrain ;
- le 28/5 : préparation du sol ;
- le 29/5 : semis, roulage et pose de barrières de protection afin d'éviter le piétinement de la nouvelle pelouse.



Face au caractère sensible de ce type de sujets, le Collège communal appelle chaque formation politique à faire preuve de responsabilité et de ne pas exploiter les peurs des riverains à quelques jours des élections.

Conseil communal du 27/05/2019.

PCS et Article 20.

Permettez-nous, Madame l'Echevine de revenir sur un point important qui a été voté lors du dernier et mémorable Conseil Communal. Il s'agit du dossier du budget annuel du PCS et l'attribution des articles 20.

Dans ce dossier vous avez dit « Le subside complémentaire Article 20 a été proposé par courrier aux communes wallonnes. Cette proposition a été transmise aux partenaires et cinq associations ont rentré un projet. **La commission d'accompagnement** a émis ses suggestions par courrier pour prioriser ces actions « article 20 ». Les trois premières actions priorisées ont été introduites dans le tableau de bord et seront définitivement acceptées dans le plan sur base de choix posé et adopté par le Conseil Communal. »

En section, vous nous aviez présenté les quelques critères venant de la région wallonne et du comité d'accompagnement afin de faire un choix pour accorder les aides Article 20. Principalement les critères tournaient autour d'actions innovantes et de nouveaux dossiers non encore présentés précédemment.

Le problème que je rencontre est que le classement établi par le comité d'accompagnement ne correspondait pas (plus) à celui que vous nous avez présenté en section et au Conseil Communal !

Le projet qui se trouvait en 2<sup>ème</sup> position suite au vote du comité d'accompagnement s'est subitement vu déplacé en 4<sup>ème</sup> position après le passage **au Collège** et le projet qui était en 4<sup>ème</sup> position a suivi le chemin inverse. Malheureusement, seuls les trois premiers projets étaient retenus pour une somme totale d'un peu moins de 30.000€ !

L'ensemble des dossiers présentés méritaient pourtant une aide via l'article 20.

Pourriez-vous nous dire, madame l'Echevine, ce qui s'est passé entre le moment des choix effectués par le comité d'accompagnement et la présentation des dossiers au Conseil Communal. En d'autres termes, sous quels critères le Collège a-t-il changé l'ordre des dossiers et pourquoi ?

A l'heure où les repères démocratiques sont pour le moins bousculés, nous estimons que notre institution doit plus que jamais être un exemple de clarté et d'éthique !

Merci pour votre réponse.

Claude ORBAN

Conseiller Communal à Verviers

(0496/028826).

Monsieur le Conseiller,

Vous avez demandé à revenir sur un point important qui a été voté lors du dernier Conseil Communal que vous et votre groupe avez décidé de quitter.

L'ensemble du dossier Plan Cohésion social a depuis, en date du 03 juin, été déposé à la Région wallonne. Si vous aviez des remarques et suggestions il aurait été plus opportun de les présenter lors de cette dernière séance !

Toutefois, il est important de souligner que l'ensemble des projets présentés dans le cadre de l'Article 20 présentaient un intérêt mais l'enveloppe budgétaire ayant été là aussi fortement réduite nous avons dû faire des choix.

Le classement qui vous a été présenté en toute transparence ne correspond pas totalement à l'avis du comité d'accompagnement car le collège joue son rôle et assume ses choix. Il a voulu soutenir l'action de l'asbl La belle diversité qui complète les actions qui seront initiées par la Ville en matière d'échange de service d'échange local (SEL) ;

Comme il y avait 2 écoles de devoirs (CCEV et Terrain Aventure d'Hodimont) qui rentraient quasi le même projet, un choix a été fait en tenant compte du fait qu'il y a déjà un animateur convention premier emploi à ½ ETP mis à disposition par la Ville au terrain d'aventures.

Je retiens toutefois la nécessité à l'avenir de bien expliquer au Comité que son classement est un avis et qu'il serait opportun de permettre aux asbl qui déposeront des projets de leur permettre de venir les présenter à un jury afin de pouvoir échanger plus en profondeur.

J'espère avoir complété utilement votre information.



Conseil communal du 24 juin 2019

Question orale : Parking de la piscine communale

Vous l'avez sans doute remarqué, le parking de la piscine communale subit actuellement quelques aménagements tests, qui aujourd'hui oblige les automobilistes à prendre le chemin de droite qu'utilisaient principalement autrefois piétons, et autres adeptes mobilité douce.

De retour de la CCATM, beaucoup d'utilisateurs se plaignent du danger que cela occasionne. Non seulement ce « chemin-route » est étroit mais il oblige le piéton à s'immobiliser sur le côté lorsqu'un véhicule l'emprunte. Beaucoup d'enfants sont aux abords, cela permettrait d'avoir un périmètre plus sécurisé. Avez-vous aujourd'hui plus de retours sur cette phase test, qui nous semble ne pas être opportune.

**Nezha DARRAJI**

Conseillère communale Ecolo à la Ville de Verviers



**Conseil communal du 24 juin 2019**

**Question orale : Salle communale pour les étudiants - bilan de la première édition**

Madame l'Échevine de l'Enseignement,  
Chère Madame Belly,

Depuis plusieurs mois, plusieurs conseillers communaux, dont ceux d'Ecolo Verviers notamment sont intervenus dans cette assemblée pour demander que la Ville de Verviers vienne en soutien des jeunes en période d'examen en mettant à leur disposition une salle d'études.

Nous sommes heureux de constater que cette année, une solution a pu être concrétisée. Cela répond à la demande de certains étudiants de réaliser le blocus en groupe, ce type de blocus connaissant un succès grandissant.

Bien que cette salle, située au 18, Thier Mère Dieu, fût mise en place assez tardivement (soit fin mai 2019) et que nous estimons que la communication aurait pu être améliorée, nous voudrions en savoir davantage sur ce projet et connaître votre bilan de cette première édition.

Pour cela, nous avons quatre questions :

- Combien d'étudiants sont venus dans cette salle d'études d'une capacité d'environ 20 places ? Avez-vous eu besoin d'utiliser la pièce à l'étage ?
- Avez-vous pu installer le wifi comme annoncé dans la presse pour permettre aux étudiants de travailler avec une connexion internet ?
- Prévoyez-vous de mettre à disposition à nouveau cette salle pour les examens d'août-septembre 2019 (si oui, à partir de quand ?) ou pour les examens de janvier 2020 ?
- Si oui, quelles améliorations prévoyez-vous ?

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à notre interpellation.

**Hajib EL HAJJAJI**  
Chef de groupe Ecolo à la Ville de Verviers

Conseil communal du 24 juin 2019

*Concerne : Ligne de bus 706*

Madame La Présidente, chers membres du conseil,

Le 13 Mai, lors du conseil communal de Theux, à l'initiative du conseiller Matthieu Daele a été votée à une motion dans laquelle notre commune voisine s'engage à demander à l'opérateur de transport wallon "d'allonger" la ligne 706 pour que son terminus soit déplacé du lieu dit "cheval blanc " au centre de Theux. Ceci complèterait une offre déjà existante, mais faible à travers le 388 reliant Spa à Verviers.

Je pense pouvoir affirmer que dans cette assemblée, nous partageons tous le même désir d'aider Verviers dans son redéploiement.

Si nous voulons (re)faire de notre ville un chef-lieu d'arrondissement fort, passe par la mise en place de moyen de transport régulier et efficace permettant au citoyen des autres communes de se rendre facilement à Verviers.

C'est dans cette optique que je me permets de vous interpeller en vous formulant les trois demandes suivantes;

- 1) Prendre contact avec la commune de Theux afin de voir comment nous pouvons les aider dans leur démarche et appuyer celle-ci**
- 2) De demander au délégué habilité à représenter la commune de Verviers à l'Assemblée générale de l'OWT de relayer cette demande.**
- 3) Entamer une réflexion plus large concernant la façon dont nous pouvons relier les différentes communes de l'arrondissement à Verviers via la mobilité douce. L'objectif de cette démarche serait de présenter pour la fin d'année un plan de mobilité intercommunale complet.**

**Jean-Sébastien Mahu**  
Conseiller communal Ecolo à la Ville de Verviers